

Le défi « Droit et grands enjeux du monde contemporain », histoire d'une participation

Lorsque des expériences pédagogiques valorisent une démarche éducative transversale et collaborative, il faut s'en réjouir.

Le premier défi « Droit et grands enjeux du monde contemporain » est l'une de ces expériences pédagogiques qui peut donner des idées.

Auteur

Hélène Jobert

Professeur agrégé d'économie et gestion, enseignante de DGEMC pour les élèves des lycées Emmanuel-Mounier (Châtenay-Malabry), Marie-Curie (Sceaux) et Jacques-Monod (Clamart)

Nous sommes le jeudi 14 avril de l'an 2016, au beau milieu de la nuit. Tous les lycéens sont endormis... Tous ? Non ! Une soixantaine d'élèves vaillants (ou inconscients) résistent encore et toujours au sommeil qui les assaille. Leur motivation ? Participer à la première édition du défi « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) organisée par l'académie de Versailles à destination des lycéens de terminale littéraire ayant choisi cette spécialité.

Mais pourquoi la nuit me direz-vous ? Parce que ces jeunes gens disposent de douze petites (ou longues, selon le point de vue !) heures pour travailler sur un sujet et présenter le lendemain, à l'issue de cette demi-journée, le fruit de leur dur labeur à un jury composé de membres tout aussi prestigieux que bienveillants, en salle Colbert, sise Palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale. Mais avant d'entrer dans le détail du déroulé de cet étrange défi, revenons à sa genèse.

Origine du défi

Dès le mois de septembre, les enseignants de l'académie de Versailles dispensant, en terminale littéraire, la spécialité « Droit et grands enjeux du monde contemporain » ont reçu dans leur messagerie la lettre de rentrée de Mme Szpirglas, IA-IPR de philosophie, en charge de la spécialité DEGMC, au sein de laquelle s'était glissée une expression étrange, le « défi DGEMC », qui en a interpellé plus d'un. L'objectif que se fixait ce défi était de créer un événement lycéen original afin de faire rayonner l'enseignement de DGEMC.

Le principe du défi proposé était le suivant : plusieurs équipes d'élèves se constitueraient pour produire un travail de type « leçon d'agrégation de droit » (qui est l'une des épreuves – de 24 heures – que les juristes prétendent au titre de professeur des universités

subissent) adapté aux lycéens. Le sujet serait ici tiré 12 heures avant l'exposé final et envoyé à chaque équipe de 22 h 30 le jeudi soir, pour le premier sujet et la première équipe, à 3 h 00 le vendredi matin, pour le dernier sujet et la dernière équipe. Le travail de nuit pouvait être organisé selon différentes modalités : à distance via Skype, WhatsApp, etc. ou par réunion de petits groupes de candidats au domicile d'un ou de plusieurs d'entre eux et sous la supervision experte de deux étudiants en master de droit de l'université de Cergy-Pontoise.

Projet quelque peu farfelu certes, mais c'est certainement l'originalité de l'épreuve qui a suscité l'intérêt des enseignants et motivé six équipes, de huit à dix élèves volontaires, à se lancer dans l'aventure. Intérêt du professeur d'abord, pour une épreuve de réflexion et d'approfondissement d'une ou plusieurs thématiques abordées au cours de l'année, ici remobilisées de manière transversale, à travers une analyse croisée des concepts et exemples tirés de divers chapitres. Au niveau pédagogique, le défi DGEMC se présentait comme une expérience inédite d'apprentissage permettant de placer l'élève au cœur du processus, en tant qu'élève apprenant, lui faisant mobiliser des savoirs d'ores et déjà acquis et construire lui-même les savoirs nouveaux nécessaires à la résolution de la problématique posée. Cet exercice était l'occasion d'un apprentissage collectif par la confrontation des points de vue, l'identification des limites de certains raisonnements, l'émergence de contre-exemples et la reconstruction commune de savoirs pertinents à partir de conceptions affinées des enjeux du sujet. L'étape de formalisation de ces savoirs, par l'élaboration d'un plan rigoureux structurant la réflexion, permettait de donner une cohérence d'ensemble aux savoirs construits. Enfin, à travers l'étape de rédaction, les élèves s'approprièrent les connaissances qui avaient émergé à l'appui

du travail de recherche. Le temps limité et la grande autonomie dont jouissaient les élèves dans le cadre de cette épreuve constituaient également une expérience pédagogique extrêmement riche dans la perspective de poursuite d'études postbac, quelles qu'elles soient.

Restait alors l'étape la plus importante : réunir dix élèves volontaires pour prendre part au défi ! Il a d'abord fallu dédramatiser le travail à fournir dans le cadre de ce défi, qui paraissait de but en blanc particulièrement titanesque. Séduits par l'idée de participer à une expérience hors de leur cadre scolaire habituel, les élèves n'en demeuraient pas moins impressionnés par la durée et les modalités de l'épreuve, ainsi que par la forme de la production finale. Il s'agissait donc de les rassurer : les exigences étaient celles que l'on pouvait attendre d'élèves de terminale n'ayant que quelques dizaines d'heures de droit à leur actif. Par ailleurs, ils ne seraient pas seuls, livrés à eux-mêmes, mais avec leurs camarades et deux étudiantes pour les encadrer. Ces derniers arguments ont permis de recueillir leur assentiment.

Se sont donc lancés dans l'aventure les élèves des lycées Jean-Baptiste-Corot de Savigny-sur-Orge (91), Jean-Pierre-Vernant de Sèvres (92), Jacques-Prévert de Boulogne-Billancourt (92), La Folie Saint-James de Neuilly-sur-Seine (92), Eugène-Ionesco d'Issy-les-Moulineaux (92) et le regroupement des lycées Emmanuel-Mounier de Châtenay-Malabry et Marie-Curie de Sceaux (92).

Déroulé de l'expérience pédagogique

Jeudi, à partir de 20 h, l'appartement de Lewis, élève de terminale littéraire au lycée Marie-Curie de Sceaux, se peupla progressivement de ses camarades des lycées Emmanuel-

Mounier de Châtenay-Malabry et Marie-Curie de Sceaux (qui suivent l'enseignement de DGEMC en commun). Les élèves préparent ensemble le dîner, écoutent de la musique, discutent de leur journée, sous le regard bienveillant de la mère de Lewis (un grand merci à elle pour avoir accueilli toute cette joyeuse tribu !). Le temps file. Il est 1 h 30 du matin, vendredi 15 avril, et les choses sérieuses commencent, lorsque les dix élèves reçoivent sur leur boîte mail deux sujets : « A-t-on le droit de mentir ? » et « Jusqu'où mon corps m'appartient-il ? ». Aissata et Céline, les deux étudiantes du master droit et éthique des affaires de l'université de Cergy-Pontoise, prennent alors la main et proposent un brainstorming afin de faire émerger, intuitivement, des premières idées sur les deux sujets. Très vite, le choix des élèves se porte sur le second d'entre eux : « Jusqu'où mon corps m'appartient-il ? », qu'ils considèrent suffisamment vaste et riche en exemples. Les deux étudiantes encadrent, avec méthode et rigueur, les recherches des dix élèves qu'elles chapeautent tout au long de la nuit, en les aidant notamment à affiner les mots clés du sujet pour obtenir des informations précises et pertinentes. Elles jouent également un rôle de recadrage lorsque les débats s'éloignent trop du sujet et questionnent les lycéens pour les faire avancer dans leur réflexion, en en pointant les éventuelles limites ou incohérences, ou encore en les poussant à adopter une posture critique à l'égard de leur sujet et aux réponses qu'y apporte notre droit. Leur aide, dont le caractère fructueux a été salué par tous, fut précieuse tout au long de la réalisation de la leçon.

Les champs de connaissance mobilisés sont extrêmement vastes – le droit évidemment, mais aussi les événements d'actualité, la politique et la philosophie, la sociologie, l'histoire, la religion – et les ressources mobilisées, diverses et variées : sites

gouvernementaux, sites de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour internationale de justice, émissions de radio, articles de presse, ressources universitaires en ligne, etc.

Sans suivre nécessairement à la lettre le planning de travail élaboré en amont par les enseignants (encadré 1), les différentes étapes du travail s'enchaînent dans l'appartement transformé pour l'occasion en salle de travail, quelque peu anarchiquement organisée. Des sacs de vêtements, de la nourriture, du café, des ordinateurs et des pages de brouillon jonchent le sol, le canapé et la table du salon. Certains se sont installés sur la table du séjour et les dix cerveaux tournent à plein régime devant les écrans d'ordinateurs.

Il faut d'abord défricher le terrain en élargissant au maximum le champ d'investigation : le corps et la philosophie, le corps face à la mort, etc., puis affiner les recherches.

Ensuite, étape ô combien délicate, les élèves se réunissent pour élaborer le plan, toujours guidés et conseillés par Céline et Aissata, qui les motivent et les soutiennent avec énergie et sans relâche. Il est 5 h 30 du matin, la fatigue est palpable et les avis divergent. À force d'échanges et de remarques constructives, un plan se dégage (encadré 2).

La rédaction des différentes sous-parties peut alors commencer, entrecoupée d'un petit-déjeuner salubre et d'un départ hâtif pour le lycée pour achever le travail de rédaction. Une fois les six pages de la leçon rédigées, un travail d'harmonisation des styles d'écriture s'engage afin que l'écrit final constitue un ensemble homogène. Puis, la leçon imprimée, les élèves, accompagnés des deux étudiantes, prennent le train direction l'Assemblée nationale pour présenter leur leçon à 13 h 30, devant un auditoire composé principalement d'élèves de terminale littéraire de lycées de l'académie de Versailles, d'enseignants et autres membres

Encadré 1. Planning de travail élaboré en amont

1 h 30 : réception des deux sujets au choix

> Délibération collective pour choisir l'un des deux sujets proposés.

1 h 45-3 h : premier temps de recherches par domaine

1. Économie-politique
2. Philosophie-sociologie
3. Droits fondamentaux-libertés publiques
4. Droit des personnes
5. Droit des biens
6. Droit pénal
7. Recherches générales-actualités

La répartition des rôles entre les élèves avait été définie en amont.

3 h 15-3 h 45 : mise en commun des recherches

> L'objectif est d'éviter des recherches faisant doublon.

3 h 45-5 h : deuxième temps de recherches par domaine (approfondissement, compléments)

5 h 15-6 h 15 : construction du plan

> Les documents issus des recherches sont classés dans les pochettes prévues à cet effet (Introduction/SI.A/SI.B/SII.A/SII.B)

6 h 15-7 h 15 : début de la rédaction de l'introduction et des parties (cinq binômes ont été constitués au préalable, chacun chargé de rédiger une partie : Introduction/SI.A/SI.B/SII.A/SII.B)

7 h 15-8 h : petit-déjeuner, changement de vêtements, brossage de dents, etc.

8 h : départ pour le lycée Marie-Curie où une salle de travail est spécifiquement dédiée aux élèves participant au défi.

8 h 30-10 h 30 : poursuite de la rédaction des parties.

10 h 30-11 h 15 : relecture et harmonisation du style de toutes les parties + impression finale (5-6 pages max, police corps 11-12)

11 h 30 : départ pour la gare RER de Robinson (départ 12 h 06)

Pendant le trajet : déjeuner + lecture (x 2) par les orateurs (leçon = 20 min max)

des équipes pédagogiques et administratives des lycées, de familles venues soutenir leurs enfants, et bien entendu, des membres du jury du défi DGEMC (encadré 3).

Durant les quelques minutes précédant leur présentation orale, Lewis, Victor et Olga répètent leur texte à

la manière d'acteurs se préparant à entrer en scène, méthodiquement et avec application. Ils savent qu'ils portent le travail de toute une nuit de l'ensemble de leurs camarades.

Les dix membres de l'équipe entrent dans la salle Colbert, s'assoient les uns à côté des autres, face

Encadré 2. Plan finalement retenu

« Jusqu'où mon corps m'appartient-il ? »

I. Mon corps, instrument de ma liberté

- A. Être libre et pensant, je jouis de l'entière liberté de disposer de mon corps
- B. La nécessaire protection de l'intégrité physique et morale de mon corps

II. Mon corps face à la société

- A. La libre disposition de mon corps face au double impératif d'ordre public et d'intérêt général
- B. L'intégrité de mon corps face à l'oppression

Encadré 3. Les membres du jury du défi DGEMC

Matthieu Conan et Catherine Teitgen-Colly, professeurs agrégés des universités de droit

Dominique Granger-Remy, ancienne inspectrice générale en charge de DGEMC

Jeanne Szpirglas, inspectrice académique en charge de DGEMC

Valérie Marchand, professeur de philosophie

Loïc Duroy de Suduiraut, professeur d'histoire-géographie

au jury et à l'auditoire. Victor prend la parole le premier, il introduit avec brio le sujet. Olga lui succède, avec assurance et prestance, si ce n'est un lapsus en fin de première partie. Puis Lewis prend la parole pour la seconde partie, avec conviction et entrain. Vingt minutes plus tard, leur leçon s'achève. Place maintenant aux questions des membres du jury, qui reviennent sur différents éléments de l'exposé, au sujet desquels ils souhaiteraient de plus amples explications ou bien encore l'avis des élèves : le port de la burqa, la protection des personnes reconnues juridiquement incapables, les kamikazes, autant de sujets épineux sur lesquels ils sont interrogés mais chaque question trouve une réponse parmi les dix élèves.

14 h 05 : les quinze minutes de questions s'achèvent. Le matin même les trois premières équipes ont exposé leur leçon, deux équipes sont encore à auditionner.

15 h 45 : les six équipes ont terminé (cf. encadré 4 pour l'ensemble des sujets choisis), le jury se retire pour délibérer, les visages des soixante candidats laissent paraître des signes de fatigue, les traits sont tirés et les yeux mi-clos pour certains. Puis, à 16 h 30, après plusieurs mots prononcés en l'honneur de Guy Carcassonne, professeur de droit public à l'université Paris X, promoteur et concepteur de l'enseignement de DGEMC au lycée, disparu en 2013, le résultat tombe : l'équipe du regroupement des lycées Emmanuel-Mounier et Marie-Curie remporte le premier prix.

À l'annonce du résultat, les élèves, fatigués, ont un instant d'hésitation, ils ne comprennent pas tout de suite qu'ils ont gagné. Puis l'auditoire se lève et se tourne vers eux pour les applaudir et les féliciter et là, ils explosent de joie, se serrent dans les bras les uns les autres, exténués mais heureux...

Retour d'expérience

Une très belle expérience humaine, voilà la première chose qui vient à la bouche de nos apprentis agrégatifs lorsqu'ils évoquent ce défi. Ces douze heures de travail collectif, dans une ambiance aussi studieuse que conviviale, ont permis de créer entre ces élèves, issus de deux lycées et trois classes différentes, des liens particulièrement forts d'amitié et de solidarité. Ils ont vécu en quelques heures seulement beaucoup de « premières expériences » : participation à la première édition du défi, première nuit blanche de travail collaboratif, première visite de l'Assemblée nationale, etc.

De l'avis général, le défi DGEMC s'est également révélé être un exercice tout à la fois ludique (travail nocturne et en équipe) et extrêmement

riche intellectuellement (mener des recherches approfondies sur un sujet en envisageant tous ses aspects, élaborer un plan pertinent, argumenter, rédiger de manière rigoureuse, etc.).

Le travail de groupe, par la confrontation des opinions, la prise en compte des avis de chacun pour parvenir à une synthèse sur un sujet à traiter en profondeur et dans sa diversité et l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires qui en a résulté constituent, pour les lauréats du défi, une des autres richesses de cette expérience. Malgré la fatigue mentale et l'épuisement physique, ils ont travaillé sans relâche et n'ont pas vu la nuit passer. Certains avouent néanmoins bien volontiers avoir eu l'impression, à un moment de la nuit, de ne pas voir le bout de l'épreuve.

Quant à la partie la plus délicate du défi, les avis divergent : la construction du plan et la rédaction de la leçon pour certains (car les personnes en charge de rédiger telle ou telle partie n'étaient pas nécessairement les mêmes que celles qui avaient effectué les recherches d'informations, d'arguments et d'exemples à mobiliser pour rédiger la partie), l'exposé oral devant un auditoire de cent cinquante personnes pour les autres. Mais finalement, les élèves ont beaucoup aimé exposer leur leçon dans ce lieu prestigieux et solennel qu'est l'Assemblée nationale. Ils en gardent un excellent souvenir. La phase de questionnement du jury, tant appréhendée, s'est en définitive bien déroulée : les élèves ont répondu aux questions et ont chacun eu l'occasion de s'exprimer. Le tour de parole

Encadré 4. Les sujets développés par les autres équipes participant au défi

- > Le droit à l'oubli
- > Vaut-il mieux un innocent en prison ou un coupable en liberté ?
- > Faut-il craindre la mobilité ?
- > Le temps est-il l'ami ou l'ennemi du justiciable ?
- > La discrimination positive introduit-elle plus d'égalité ou d'inégalité ?

Entretien avec Jeanne Szpirglas, IA-IPR de philosophie, académie de Versailles

« Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) est l'un de ces nouveaux enseignements apparus avec la réforme du lycée. À qui s'adresse-t-il ?

DGEMC est un enseignement de spécialité destiné exclusivement aux élèves de la série littéraire. Il s'agit en effet, par cette offre, de revaloriser cette série et notamment de rassurer les familles sur sa dimension professionnalisante en y associant les nombreux débouchés des filières juridiques.

Quels professeurs sont en charge d'enseigner ce nouveau programme ? Comment sont-ils habilités à le faire alors qu'ils ne sont pas, a priori, recrutés pour cela ?

Les professeurs qui assurent cet enseignement peuvent venir de toutes les disciplines, à condition d'être titulaire d'une licence de droit ou d'un diplôme de l'IEP. Après avoir reçu la validation de leur candidature par leur inspection disciplinaire, ils doivent suivre une formation de 21 heures dans l'académie de Versailles, laquelle entend actualiser et compléter leur formation juridique initiale, parfois un peu ancienne. Cette procédure donne lieu à une habilitation qui devient définitive après l'inspection qui se déroule au cours des deux premières années d'exercice. Les professeurs d'économie et gestion ont été nombreux à manifester leur intérêt et leur souhait d'enseigner DGEMC. Ils constituent de fait les deux tiers des effectifs et trouvent dans ce nouvel enseignement une occasion de rencontrer un nouveau public et d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

Quelles sont les finalités principales de DGEMC ?

Cet enseignement propose de sensibiliser les élèves à la dimension juridique des relations sociales dans les situations les plus quotidiennes. Il s'agit de saisir les grands enjeux du monde contemporain par le droit et, sans dispenser un savoir technique, d'enseigner quelques concepts juridiques élémentaires qui permettent un nouvel éclairage de ces grands enjeux. En tant qu'introduction au droit, il ne s'agit pas d'un précurseur juridique et l'enseignement balaye les champs juridiques sans souscrire aux découpages en vigueur dans le domaine du droit.

Comment les élèves sont-ils évalués ?

Les élèves sont évalués par une épreuve orale sur dossier. Celui-ci se compose de cinq pages d'analyse et d'annexes et n'est pas évalué pour lui-même. L'élève expose le contenu de ce dossier puis s'entretient avec le jury qui vérifie sa maîtrise des connaissances qui ont été mobilisées et sa compréhension des enjeux attachés au sujet abordé.

Au-delà de la note, que pensez-vous qu'un tel enseignement puisse apporter aux élèves ?

Cet enseignement offre aux élèves un renouvellement de leur regard sur le monde auquel ils appartiennent. Il doit naturellement s'enrichir des autres disciplines – la philosophie, l'histoire-géographie, les sciences économiques et sociales, la littérature – et contribuer, de concert avec celles-ci, à l'intelligence du monde contemporain.

Le 15 avril dernier, des élèves ont été reçus à l'Assemblée nationale pour participer ou bien assister au premier « Défi DGEMC ». D'où vient cette idée ?

Et d'ailleurs, pourquoi une telle dénomination ?

L'idée du « Défi DGEMC » est née du désir de promouvoir cet enseignement et de concilier le caractère festif d'un événement nocturne et les exigences intellectuelles qui se retrouvent, finalement, de l'enseignement secondaire jusqu'aux concours les plus prestigieux. Ce premier « Défi DGEMC » a été remarquablement probant, témoignant de la capacité des jeunes à penser dans une perspective juridique et interdisciplinaire les grands problèmes de notre société. Formellement, il s'agit d'une leçon de 12 heures adaptée de la leçon de 24 heures de l'agrégation en droit, réalisée par des élèves réunis en équipe et tutorée par des étudiants de master 2. C'est un défi parce que le challenge est incitatif, mais la notion d'équipe vient nuancer l'idée de compétition en promouvant plus essentiellement la coopération.

Quelles ont été les modalités générales de son organisation ? Combien d'équipes ont participé pour cette première année ?

Pour cette première session dite « édition Guy Carcassonne », en hommage à ce grand constitutionnaliste récemment disparu et concepteur du programme de DGEMC, six équipes ont concouru, toutes issues de l'académie de Versailles à l'initiative de l'événement. Chaque équipe, composée de huit à dix élèves, était accompagnée, « coachée » par deux étudiants de master 2 de l'université de Cergy-Pontoise. Ce partenariat avec l'Université et cette rencontre des lycéens et des étudiants fut également un point fort. Les équipes ont reçu leur sujet au choix tout au long de la nuit, exactement douze heures avant leur passage à l'Assemblée nationale. Le jury, composé de professeurs des universités, d'inspectrices générales et territoriales, de professeurs de DGEMC, s'est prêté au jeu tout à fait gracieusement et a par la suite exprimé son heureuse surprise du niveau des prestations.

Quels sont les gains didactiques et pédagogiques d'une telle initiative ?

Ainsi que je l'ai évoqué plus haut, et par-delà le rayonnement de cette nouvelle spécialité, il s'agissait de montrer que l'on peut maintenir un niveau d'exigence élevé à condition d'y accompagner les élèves avec bienveillance et par des initiatives qui visent à les mettre en valeur davantage qu'en échec. Les élèves ont travaillé sans relâche avec l'envie évidente de relever le défi, ce qu'ils ont fait brillamment. Je pense que ce sera un beau souvenir pour eux, et un défi à poursuivre pour nous autres pédagogues en général.

Pensez-vous reconduire cette initiative ? Et même l'étendre à d'autres académies ?

Nous serions évidemment heureux de proposer une deuxième édition, peut-être en hommage à Jean Carbonnier, puisque le défi est aussi une façon de donner davantage de visibilité aux grands juristes. L'organisation est contraignante et nous réfléchissons d'ores et déjà aux moyens d'étendre le défi sans altérer la nature de l'épreuve.

Entretien mené par Frédéric Larchevêque

était bien réparti, ce qui a d'ailleurs été particulièrement apprécié du jury.

Quant aux deux étudiantes qui les ont managés, elles ont été impressionnées par la motivation de chaque membre de l'équipe, qui s'est investi du début à la fin dans la réussite collective. Elles ont été également très fières du résultat final : la prestation orale de leur équipe et la victoire. À titre personnel, elles ont vécu une expérience collective de management d'une équipe dans le cadre d'un impératif très rigoureux en termes de gestion du temps, qui constitue, selon leurs propres dires, l'une de leurs meilleures expériences d'étudiantes.

Échanger, s'entraider, apprendre des autres, construire, à partir d'une agrégation de connaissances qui fait progresser pas à pas la réflexion commune jusqu'à aboutir à un édifice final, solide et cohérent, l'expérience

en somme d'un concept que les enseignants d'économie-gestion affectionnent particulièrement : l'intelligence collective. Voilà peut-être le bilan de ce défi !

Les apports de ce défi dans leurs parcours

Même si tous ne se destinent pas à cette poursuite d'études, le défi DGEMC a éveillé ou confirmé le goût de ces lycéens pour le droit, en mettant en exergue son utilité fondamentale pour régir la vie en société, tout autant que ses lacunes et limites.

Il me semble que cette expérience constitue également un avant-goût de la réflexion attendue dans le cadre d'un cursus universitaire, certes dans des conditions, sinon extrêmes, à tout

le moins éprouvantes et inhabituelles. Cela leur a également permis de saisir l'importance d'organiser leur travail de manière efficace et leur a, en ce sens, fait gagner en maturité.

Leurs conseils pour les futurs participants

Ne pas faire le défi pour le gagner, car « victoire ou pas, la flûte de champagne dans les salons de l'Assemblée vaut le détour » confirme Olga. Il ne faut rien lâcher car une fois l'épreuve orale achevée, l'équipe est fière d'être parvenue à construire ensemble la leçon et à la présenter, selon les modalités fixées et dans le temps imparti. ●

Remerciements

Un grand bravo aux soixante élèves franciliens – et aux douze étudiants de l'université de Cergy-Pontoise – qui ont pris part à l'aventure et ont remarquablement joué le jeu, ainsi qu'à leurs enseignants (L. Tomasini, E. Capdevila, N. Franck, J.-J. Serfati et L. Legoff) qui les ont encadrés dans la préparation de ce défi. Merci aux membres du jury d'avoir accepté de participer à ce défi ainsi qu'à toutes les personnes qui s'y sont associées (le personnel de l'Assemblée nationale, les personnels administratifs et pédagogiques des lycées, les auditeurs), quelle qu'en soit la manière.

Un grand merci aux élèves des lycées Emmanuel-Mounier et Marie-Curie, ainsi qu'à Aissata et Céline, pour leurs contributions extrêmement riches à la rédaction de cet article, j'espère avoir restitué au plus juste le retour d'expérience qu'ils m'ont livré.

Léa, Nour, Kim-Enora et Perlyne se lanceront, à la rentrée prochaine, dans un cursus universitaire de droit.

Élise, Olga et Lénora entreront en classe prépa littéraire.

Lewis entrera en licence d'anglais.

Franceska a opté pour une licence en lettres et sciences humaines.

Victor s'est inscrit en faculté de lettres et arts.

Tous mes vœux de réussite les accompagnent pour les années à venir. Quelle que soit la voie qu'ils ont choisi d'embrasser, j'ai la conviction que cette expérience leur sera précieuse et qu'elle constituera un souvenir marquant de leurs années lycée.